

Compte rendu du conseil de l'ED du 22 Novembre 2013

Membres présents Liva Ralaivola, Jean-Marc Talbot, Serge Troubetzkoy, Marc Daniel, Florent Caullery, Bruno Torrèsani, Mustapha Ouladsine, Sonia Asseum, Jacques Pinaton, Rabah Messouci (Nadia Creignou et Thierry Gallouet).

Invités François Denis.

Membres excusés Eric Chojnacki, Frédéric Béchet, Philippe Ghendrih, Pascal Hubert, Jacques Liandrat, Philippe Briet, Christophe Müller, F. Rodier, Ph. Naquet, Julie Lapébie, Jérôme Fortier, Xavier Guerrault, Pierre Mathieu .

1. Informations sur la direction de l'ED

Philippe Angot a démissionné, Nadia Creignou a été nommée directrice. Le conseil approuve la désignation de Thierry Gallouet comme directeur adjoint. Sonia Asseum a réussi son concours et reste la secrétaire de l'ED. Le secrétariat devrait déménager à Saint-Charles. Sylvie Risch continue à assurer un secrétariat annexe sur le site de Luminy.

2. Conseil de l'ED

il est presque complet. Nouvel arrivant Eric Chojnacki, membre de l'IRSN. Il manque encore un membre, une personnalité scientifique, plusieurs noms sont proposés. La direction se charge de les contacter. Il est prévu 3 réunions par an, Nov, Avr-Mai (afin de coïncider avec les demandes de bourses inter-ED) et début juillet. Le conseil est consulté par email sur les demandes de réinscription en 5ème année et les demandes de dispense de master.

3. Le site web de l'ED.

Il est à jour, il contient des informations utiles, les procédures y sont rappelées, il faut penser à le consulter (valable pour les étudiants mais également les encadrants). Les responsables du séminaire doctorant y ont accès et y mettent leurs infos. Une liste de diffusion pour les doctorants (et les ex-doctorants qui le souhaitent) est mise en place, il est fortement recommandé à tous les doctorants de s'y inscrire.

4. La rentrée de l'ED

Elle aura lieu lundi 25 Novembre : bref rappel du rôle de l'ED et des procédures, intervention de Pascale Gerbail représentante du collègue

doctoral, de Valentin Emya qui parlera de son action au sein du labex et d'un site et réseau des docteurs/doctorants, ainsi que des doctorants responsables du séminaire.

5. **Le point sur les contrats doctoraux 2013**

1 CD inter-ED (IML-MIO), 8 CD AMU, 2 CD président, 4 CD Labex. Il est redemandé au Labex d'essayer de faire ses choix avant l'ED (début juillet) et d'informer l'ED des recrutements qui ont été faits. A ce jour 6 contrats CIFRE sont en cours de montage et on recense 2 bourses régions.

Pour les CD AMU la gestion de la liste d'attente a été difficile du fait du délai de réponse des candidats. Lors de la prochaine campagne le conseil propose que les candidats soient informés dès que possible de leur classement (avec leur rang) sous réserve de validation par l'établissement, ils devront fournir des coordonnées où l'ED peut les joindre en aout et début septembre. Si une offre leur est faite par l'ED, ils sont tenus de répondre sous huit jours faute de quoi le suivant sur la liste sera contacté.

6. **Procédures pour les inscriptions**

Elles sont rendues difficiles par la multiplicité des sites, la non-uniformisation des formulaires requis selon les "périmètres".

La base de données maison qui était utilisée jusqu'à maintenant va être abandonnée au profit d'ADUM.

A partir de l'an prochain les primo-inscrits auront un entretien avec le directeur de l'ED avant signature, pour les informer du rôle de l'ED et les sensibiliser au respect des procédures. Les directeurs d'unité doivent s'assurer auprès des encadrants avant de signer toute inscription que le candidat a un profil adapté, que le sujet de thèse est bien dans le domaine de l'ED et que l'étudiant dispose d'un financement (au sens large, par exemple une personne salariée sur un poste en CDI peut prendre un détachement pour effectuer une thèse, il est possible alors de le considérer comme financé, en revanche un financement sur fonds propres n'est pas acceptable). En cas de doute ils alertent l'ED qui prendra alors la décision d'inscrire ou non le candidat.

Pour les autres années, le dossier sera déposé au secrétariat de l'ED (Saint-Charles ou Luminy) et le directeur ou son représentant ne signera qu'après vérification que la fiche ADUM a été bien renseignée et qu'y est indiquée la liste des formations suivies au cours de l'année précédente.

Les inscriptions doivent se faire tous les ans, et à la même date, à chacun de prendre ses dispositions. Attention précautions à prendre pour les inscriptions en 4ème et 5ème année.

7. Procédures pour les demandes de soutenances

Dans notre ED avant de remplir le formulaire de soutenance il faut demander une autorisation préalable à la commission des thèses. Cette demande doit prendre la forme d'un email. Un texte, écrit sur la base de l'expérience de cette année, est proposé et sera mis sur la page web afin de faciliter les démarches des encadrants. Merci aux directeurs d'unités de sensibiliser leurs membres sur cette procédure. La réponse est d'autant plus rapide que la procédure est respectée.

8. Suivi des thèses

Pour les doctorants de seconde année les directeurs d'unités sont en charge d'organiser une journée où les étudiants présentent l'avancement de leurs travaux. ou des entretiens individuels, à leur convenance. Un représentant de l'ED est invité.

Pour les doctorants inscrits en 4ème année et afin d'éviter au mieux les inscriptions dérogatoires en 5ème année, la démarche suivante est proposée : dès leur inscription ils sont avertis qu'ils devront préparer pour le mois de mars un rapport sur leurs travaux. Ils auront un entretien avec un comité d'au moins 3 personnes (représentant du labo, directeur de thèse, représentant de l'ED). Un compte rendu de l'entretien sera remis à l'ED. Les permanents du laboratoire seront consultés pour avis sur cette proposition.

Pour le cas particulier des étudiants salariés le conseil propose de donner systématiquement un avis favorable (à condition que le directeur de thèse soit favorable). Il se peut que pour ces étudiants une 6ème année soit nécessaire, Nadia Creignou doit contacter M. Bertin pour lui demander ce qui est alors possible.

9. Formation des doctorants : politique de l'ED.

Formation transverse laissée à la charge du collègue doctoral. On encourage les étudiants à regarder ce qui est proposé (sur ADUM) et à faire leur choix.

Pour la formation disciplinaire, le conseil propose que les étudiants suivent des cours de M2 ou des cours spécifiques à l'ED, et/ou participent à des écoles de jeunes chercheurs, d'été etc Ils doivent chaque

année lors de leur demande d'inscription justifier de 30H de cours suivis au minimum et présenter leur projet pour l'an prochain. Les heures de CIPE pour les chargés d'enseignement pourront entrer en ligne de compte.

Pour les cours de M2, et afin de soutenir aussi nos masters nous proposons d'utiliser cette année la possibilité qui nous est offerte de compter certains de ces cours dans le service des enseignants au compte de l'ED. Etant donné que nous avons 4 labos et 4 masters recherche, il est proposé que chaque master recherche (il y en a un par laboratoire) fasse une courte demande argumentée pour cette année pour le cours qu'il souhaiterait ouvrir cette année pour le compte de l'ED, en justifiant notamment pourquoi cette UE est susceptible d'intéresser les doctorants. Les directeurs d'unités qui désirent organiser des cours spécifiques à l'ED sont invités à faire des propositions détaillées à l'ED.

10. **Le budget et les nouvelles actions**

La demande de budget a été faite sur la base du montant 2011, soit 30K (alors qu'en 2013 nous avons obtenu seulement 75% de cette somme, soit environ 22k).

Pour l'aide à la mobilité internationale : il s'agit de financer des étudiants qui ont le projet de se rendre à l'étranger pour une collaboration/ des échanges avec une équipe de l'université d'accueil (il ne s'agit pas de financer la participation aux colloques). L'étudiant intéressé devra soumettre à l'ED sur deux pages avec une projet scientifique et une partie financière (coût total, qui participe, somme demandée à l'ED). Les demandes seront adressées par email à l'ED (avec le laboratoire en copie) et seront examinées tous les quatre mois selon un calendrier mis en ligne sur la page web, par une commission (formée d'un représentant de chaque labo et la direction de l'ED), le montant attribué sera décidé au cas par cas.

Pour l'aide à la formation doctorale, il y a là plusieurs cas de figure :

- Participation de l'ED aux frais d'un étudiant pour participer à une école JC ou été/hiver. L'ED attribuera au maximum 200 euros par étudiant. Ces demandes seront faites par simple email à l'ED (avec le laboratoire en copie), avec quelques informations (dates, lieu, sujet). Ces demandes seront examinées selon le même calendrier que celui évoqué ci-dessus.
- Prise en charge d'un cours spécifique ED

- Participation à l’organisation d’une école thématique (maximum 2K au total)

Les appels d’offres seront visibles sur le site de l’ED. L’ED gardera trace de toutes ses décisions et reversera aux laboratoires les sommes promises fin juin, et une seconde fois, fin octobre si nécessaire. Concernant la demande faite par Florence Hubert pour le financement d’une école de biologie pour mathématiciens, le conseil décide d’octroyer 500 euros. A partir de 2014 une telle demande devra passer par l’appel d’offres décrit ci-dessus.

11. **Questions diverses**

- Les doctorants souhaitent participer au “Pi day” le 14 mars en organisant une journée scientifique à Saint-Charles. La matinée pourrait être consacrée à des exposés scientifiques de personnalités (choisies par les doctorants, que nous pouvons essayer de conseiller), l’après-midi à des exposés de vulgarisation scientifique. La pause méridienne serait l’occasion d’un concours de tartes.
- Lors de la prochaine réunion il faudra discuter de la politique d’attribution des contrats doctoraux.